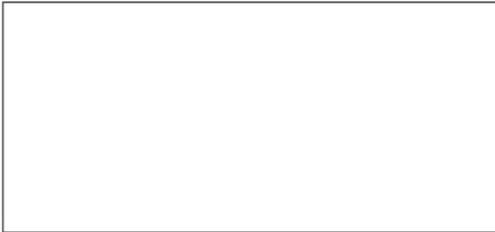


CONTACT

**Vous pouvez consulter
l'assistant social du travail :**

- au centre ACMS



- lors de ses permanences régulières,
au sein de votre entreprise
- en contactant directement la
Direction Administrative et Sociale
des Secteurs qui vous orientera
Tél. : 01.46.14.85.42.



Siège social de l'ACMS
55, rue Rouget de Lisle
92158 Suresnes Cedex
Tél. : 01.46.14.84.00.
www.acms.asso.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

L'ACMS

Association interprofessionnelle des centres
médicaux et sociaux de la région
Île-de-France

- créée en 1945
- 1 000 professionnels
- 250 cabinets médicaux dont 53 centres
mobiles
- 50 000 entreprises adhérentes

L'ACMS est le plus important service
interentreprises de santé au travail en
France et en Europe : 50 000 entreprises
et 940 000 salariés lui font confiance à Paris
et dans la région Île-de-France.

Ses assistants sociaux ont pour mission :

- d'accompagner les salariés des entreprises
adhérentes à l'ACMS tout au long de leur
parcours professionnel.
- de participer à des actions collectives :
réunions de CHSCT (Comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail)
et de comités d'entreprise, commissions
sociales ou de logement, campagnes
d'information et de sensibilisation...
- de mener des interventions sur mesure,
individualisées ou collectives, à la demande
du salarié ou de l'entreprise.

Ils coopèrent étroitement avec les médecins du travail



DES CHANGEMENTS ? DES DIFFICULTÉS ? d'ordre professionnel ou personnel

© ACMS • Avril 2013 • Photographie de couverture : Fotolia



Le service social du travail de l'ACMS
écoute, informe, conseille...

ÉCOUTE

Au travail, vous vivez :

- une mutation, une modification ou une rupture de contrat, un départ en retraite, un accident, un conflit personnel, un stress répété, un risque de désinsertion professionnelle...

Vous envisagez :

- une évolution de vos conditions de travail
- un nouveau projet professionnel...

Dans votre vie personnelle et sociale, vous êtes confronté à :

- une maladie, une séparation, un deuil, une situation financière préoccupante, un souci dans l'éducation des enfants...

CONSEIL

L'assistant social vous informe

vous propose :

- une aide pour rechercher des solutions
- des conseils pour éclairer votre décision
- une information pour faciliter votre action
- un accompagnement personnalisé pour faire valoir vos droits...

pour vous permettre :

- d'anticiper ou de réagir à une difficulté dans une dynamique d'autonomie et de changement
- de prévenir le risque de désinsertion professionnelle
- de mieux réaliser vos projets

CONFIDENTIALITÉ

L'assistant social est soumis au secret professionnel

Les entretiens se déroulent en toute confidentialité

- lors de rendez-vous
- ou de permanences sociales

L'assistant social, diplômé d'État, met à votre disposition :

- sa pratique de l'écoute
- ses compétences en législation sociale
- ses réseaux et ses relations avec différents partenaires : associations, organismes d'État, établissements de soins...

